Introduction

0.1 Quelques éléments sur l'entreprise

0.1.1 Entreprise

L'entreprise est un noeud de contrats entre les ayants droit, portant sur le contrôle des ressources et la répartition de la richesse créée.

0.1.2 Parties prenantes

Les parties prenantes considérées, telles que les actionnaires et les prêteurs, s'intéressent au capital ainsi qu'à la richesse économique actuelle et future de l'entreprise.

0.1.3 Analyse

L'analyse se concentre sur la production et la répartition de la richesse économique de l'entreprise, en tenant compte des cycles de l'entreprise.

0.1.4 Rentabilité et solvabilité

Enfin, il est essentiel d'évaluer la rentabilité et la solvabilité pour comprendre la santé économique de l'entreprise.

0.1.5 Les cycles de l'entreprise

Nous commencerons par examiner quelques éléments fondamentaux sur l'entreprise, suivis d'une analyse des cycles de l'entreprise, qui incluent le cycle d'exploitation, le cycle d'investissement et le cycle de financement.

0.1.6 Cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation est crucial pour l'activité de l'entreprise. Il repose sur deux logiques principales. La première est la logique marchande et commerciale, qui englobe les transactions avec les clients ainsi que la gestion des flux monétaires. La seconde est la logique répétitive, qui se concentre sur la recherche d'économies d'échelle, souvent associée à une approche industrielle, et sur la création d'une réputation commerciale solide.

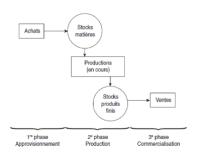
0.1.7 Phases du cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation se divise en trois phases distinctes. La première phase est celle de l'approvisionnement, où l'entreprise acquiert les ressources nécessaires à son fonctionnement. La deuxième phase est la phase de production, durant laquelle les inputs sont mobilisés dans un processus technologique. Enfin, la troisième phase est celle de la commercialisation, où les produits ou services sont offerts aux clients.

Représentation du cycle d'exploitation

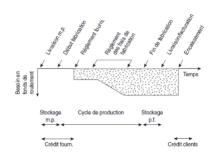
0.1.8 Contrepartie

La notion de contrepartie dans le contexte de l'entreprise se réfère à l'enchaînement de dettes et de créances. Cela inclut les dettes envers les fournisseurs, ainsi que les charges et les coûts intermédiaires. Ce processus commence par un décaissement, qui est suivi d'un encaisse-



ment, illustrant ainsi le besoin de financement nécessaire pour soutenir les opérations de l'entreprise.

0.1.9 Financement du cycle d'exploitation



Les durées spécifiques varient selon chaque secteur, branche ou produit. Par exemple, dans le cas d'une entreprise de prestations de services qui est payée au comptant, la durée du cycle d'exploitation est nulle, ce qui signifie qu'il n'y a pas de délai entre le décaissement et l'encaissement.

0.1.10 Cycle d'investissement

Le cycle d'investissement concerne la création du capital économique nécessaire à la pro-

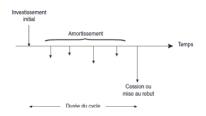
duction, qui sera ensuite utilisé dans le cadre du cycle d'exploitation. Cet investissement implique une immobilisation de monnaie, ce qui signifie que des fonds sont engagés et ne sont pas immédiatement disponibles.

De plus, l'amortissement des investissements physiques permet un retour à la liquidité, en récupérant progressivement les fonds investis. Il est également important de noter que l'investissement peut être de nature financière, comme dans le cas de la prise de contrôle d'une autre entreprise. Enfin, la durée du cycle d'investissement peut être plus ou moins longue, variant en fonction de la nature de l'investissement réalisé.

0.1.11 Cycle de financement

Le cycle de financement constitue la contrepartie des cycles d'exploitation et d'investissement. Il implique la mise à disposition de liquidités par des apporteurs externes, tels que les actionnaires et les prêteurs.

La durée de la ressource financière peut être courte, longue ou infinie, ce qui influence le rythme de la trésorerie de l'entreprise. Ainsi,



une gestion efficace de ce cycle est essentielle pour assurer la liquidité nécessaire au bon fonctionnement des opérations.

0.1.12 Rentabilité et solvabilité

Rentabilité

La rentabilité est un moyen de rémunérer les apporteurs de ressources, comme les actionnaires. Elle constitue également un indicateur de rendement et d'efficacité dans l'allocation des ressources, permettant d'évaluer la performance économique de l'entreprise.

Rentabilité =
$$\frac{\text{Résultat obtenu}}{\text{Moyens mis en uvre}}$$

La rentabilité est spécifique à chacune des parties prenantes.

Les moyens mis en oeuvre pour obtenir un capital économique sont essentiels à la création de valeur au sein de l'entreprise. Ce capital économique permet de financer les opérations et d'assurer la pérennité de l'activité. Il est constitué des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires pour soutenir la production et le développement de l'entreprise.

Solvabilité

La solvabilité est la capacité d'une entreprise à assurer durablement le paiement de ses dettes exigibles. En cas de cessation des paiements, l'entreprise doit faire face à ses obligations envers les prêteurs et les fournisseurs, ce qui peut entraîner des procédures amiables ou judiciaires.

Dans une perspective de court terme, la solvabilité est liée à la liquidité de l'entreprise, qui peut être exprimée par la formule suivante :

Décaissements
$$(t)$$
 \leq Encaissements (t) + Stock de monnaie $(t-1)$

En revanche, dans une perspective de long terme, il est essentiel que les encaissements soient structurellement supérieurs aux dépenses.

L'analyse financière menée par les créanciers se concentre sur le risque majeur de défaut de paiement généralisé, également connu sous le nom de défaillance. Ainsi, la notion de solvabilité se trouve au cur de cette analyse.

0.2 Information comptable

L'information comptable est une obligation légale qui repose sur une logique d'évaluation par un tiers, tels que les actionnaires et les prêteurs. Elle est régie par des principes et des règles spécifiques à la comptabilité.

L'exploitation de cette information permet de mener une analyse financière approfondie. L'objectif principal est de produire une image fidèle et sincère du

patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Cela se traduit par la production de documents comptables conformes aux normes établies.

Les principes comptables sont essentiels pour produire ces documents, qui incluent à la fois les comptes individuels et les comptes consolidés.

La comptabilité des entreprises non-financières est régie par une réglementation élaborée par l'Autorité des Normes Comptables (ANC), accessible sur leur site internet : http://www.anc.gouv.fr/.

Le Plan Comptable Général (PCG) constitue le cadre de référence pour cette comptabilité. Il est important de noter qu'il existe également des comptabilités spécifiques pour les entreprises financières, telles que les banques et les assurances.

Au fil du temps, la comptabilité a connu de nombreuses évolutions, s'adaptant aux changements économiques et réglementaires.

Les référentiels comptables utilisés incluent le référentiel national, connu sous le nom de French GAAP (*Generally Accepted Accounting Principles*), qui régit la comptabilité en France. En outre, le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) a été développé par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), un organisme privé de normalisation comptable.

La réglementation européenne stipule que toutes les sociétés cotées, régies par le droit national d'un État européen, doivent appliquer le référentiel IFRS dans leurs comptes consolidés à partir du 1er janvier 2005. Il est également important de noter qu'il existe des référentiels comptables hors de l'Espace Économique Européen, tels que les US GAAP.

0.2.1 Principes comptables

Les principes comptables reposent sur la primauté du droit sur le fait, ce qui signifie que l'enregistrement comptable est associé à un acte juridique. Cela entraîne la création d'une nouvelle créance ou d'une nouvelle dette pour l'entreprise. La date et la méthode d'enregistrement ne sont pas nécessairement liées à la réalité économique.

Un autre principe fondamental est celui de l'évaluation au coût historique. Selon ce principe, les biens entrent dans le patrimoine de l'entreprise sur la base de leur valeur historique, c'est-à-dire à l'acquisition. Cette approche repose sur une valeur objective et constante, tandis que la valeur économique ou d'usage n'est pas retenue, car elle est considérée comme subjective et fluctuante.

En outre, seuls l'amortissement ou le provisionnement affectent l'évaluation comptable des actifs. Ce cadre comptable a une dimension backward-looking, c'est-à-dire qu'il est tourné vers le passé.

Les principes comptables incluent le principe de prudence, qui impose un traitement comptable dissymétrique entre les charges et les produits. Les charges sont prises en compte dès qu'elles sont probables, ce qui inclut la constitution de provisions. En revanche, les produits ne sont comptabilisés que lorsqu'ils sont réalisés, ce qui signifie que les plus-values potentielles ne sont pas prises en compte.

De plus, il n'y a pas de compensations entre les moins-values latentes et les plus-values latentes. Cette approche peut conduire à une sous-évaluation de l'entreprise dans sa valeur comptable.

Les comptes individuels sont régis par le référentiel national, connu sous le nom de French GAAP. En revanche, pour les comptes consolidés des groupes cotés, les autres référentiels, tels que les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), sont appliqués.

Il existe des divergences dans les principes comptables selon les référentiels utilisés. Par exemple, le coût historique et la primauté du droit sur le fait sont remis en cause dans le référentiel IFRS. Dans ce cadre, la primauté de la réalité économique, la comptabilité d'intention et l'évaluation à la "juste valeur" sont des principes privilégiés selon les normes IFRS.

0.2.2 Documents comptables

Le livre-journal enregistre chronologiquement les opérations affectant le patrimoine de l'entreprise. Le grand livre, quant à lui, regroupe les opérations du livre-journal en fonction du plan de compte de l'entreprise, qui est défini par la nomenclature du Plan comptable général.

L'inventaire est également un document essentiel dans la comptabilité. Les documents de synthèse, qui sont reportés sur l'inventaire, comprennent trois documents principaux : le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Ces documents correspondent aux comptes annuels, qui doivent être déposés au greffe du tribunal de commerce dans le mois suivant l'approbation des comptes.

Les détails des comptes dépendent de critères liés à la taille des entreprises. Il existe trois niveaux de présentation, comme indiqué en annexe. Ces niveaux sont le système abrégé, le système de base et le système développé.

Les différences entre ces trois systèmes résident principalement dans le niveau de détails fournis.

Les documents comptables incluent la certification des comptes par un commissaire aux comptes, qui est une obligation légale si deux des trois critères suivants sont vérifiés : un chiffre d'affaires supérieur à 3,1 millions d'euros, un total de bilan supérieur à 1,55 million d'euros, ou un nombre moyen de salariés supérieur à 50.

La liasse fiscale est l'ensemble des imprimés fiscaux renseignés par l'entreprise, permettant de déterminer l'impôt sur les sociétés. Cette information peut être plus riche que celle contenue dans les documents comptables, notamment en ce qui concerne les amortissements, les provisions, ainsi que les échéances des créances et des dettes.

0.3 Annexe

Les détails des comptes dépendent de critères liés à la taille des entreprises. Il existe trois niveaux de présentation : le système abrégé, le système de base et le système développé.

Le système abrégé est destiné aux "petites" entreprises. Il permet la production d'un bilan et d'un compte de résultat simplifiés, à condition de respecter au moins deux des trois critères suivants : un total du bilan inférieur à 267 000 euros, un chiffre d'affaires net inférieur à 534 000 euros, ou un nombre moyen de salariés inférieur à 10.

Il est important de noter que les seuils mentionnés peuvent être amenés à changer dans le temps en raison de l'évolution du niveau général des prix.

Les documents comptables incluent le système de base, qui s'applique aux moyennes et grandes entreprises. Dans ce système, le bilan et le compte de résultat sont plus complets, accompagnés d'une annexe détaillée.

Cependant, il est possible de présenter une annexe simplifiée si au moins deux des trois critères suivants sont respectés : un total du bilan inférieur à 3,65 millions d'euros, un chiffre d'affaires net inférieur à 7,3 millions d'euros, ou un nombre moyen de salariés inférieur à 50.

Les documents comptables incluent le système développé, qui comporte des documents supplémentaires éclairant la gestion de l'entreprise. Ce système est facultatif et peut inclure des exemples de documents tels que le tableau de capacité d'auto-financement, le tableau de financement et le tableau de variation des capitaux propres.

Chapitre 1

Le bilan comptable

Introduction

Les référentiels comptables jouent un rôle central dans la préparation et l'analyse des états financiers. Parmi les principaux référentiels, on trouve le référentiel national, également connu sous le nom de *French GAAP*, qui constitue le cadre de droit commun applicable aux comptes sociaux individuels des entreprises en France. On trouve également le référentiel IFRS, qui est le cadre européen utilisé pour les comptes consolidés des entreprises cotées.

Il existe une tendance marquée vers la convergence entre ces référentiels, avec pour objectif une harmonisation des pratiques comptables à l'échelle internationale.

Les éléments du bilan permettent de décrire la situation patrimoniale de l'entreprise. Le patrimoine varie dans le temps donc le bilan est daté le plus souvent du 31/12/N. L'actif correspond à ce que possède l'entreprise, tandis que le passif représente ce qu'elle doit. Dans ce chapitre on utilisera le référentiel national soit le *French GAAP*.

Des retraitements peuvent être nécessaires afin de transformer l'information comptable en une information exploitable par l'analyste financier, aboutissant à un bilan financier mieux adapté à la prise de décision.

1.1 Analyse de l'actif

L'analyse de l'actif consiste à examiner les moyens utilisés par l'entreprise pour exercer son activité. L'actif récapitule, à une date donnée, les droits de propriété et les créances de l'entreprise.

La logique de construction de l'actif repose sur une approche fonctionnelle. On distingue plusieurs catégories principales. L'actif immobilisé regroupe les utilisations durables, c'est-à-dire les biens destinés à rester durablement dans l'entreprise. L'actif circulant correspond aux éléments dont le renouvellement est régulier, comme les stocks ou les créances à court terme. Enfin, les comptes de régularisation permettent d'ajuster les charges et les produits à la période comptable concernée.

Les principaux postes de l'actif reflètent les moyens financiers et matériels de l'entreprise. On trouve d'abord le capital souscrit non appelé, qui représente la part du capital social encore non versée par les actionnaires. Les immobilisations se divisent en trois catégories : les immobilisations incorporelles, qui comprennent les éléments immatériels tels que les brevets ou les logiciels, les immobilisations corporelles, qui incluent les biens matériels comme les bâtiments et les machines, et les immobilisations financières, qui regroupent les participations et autres investissements à long terme.

Les stocks correspondent aux biens destinés à être vendus ou transformés. Les créances et avances représentent les montants dus à l'entreprise par ses clients ou partenaires. La trésorerie englobe les liquidités disponibles, qu'elles soient sous forme d'espèces ou de dépôts bancaires. Enfin, les comptes de régularisation permettent de répartir les charges et produits sur les périodes comptables appropriées.

1.1.1 Capital souscrit non appelé

Le capital souscrit non appelé correspond à la contrepartie à l'actif d'un engagement des actionnaires, qui est comptabilisé dans le capital social de l'entreprise. Il s'agit d'une créance de la société sur ses actionnaires, dont l'appel des fonds est décidé par le conseil d'administration ou le directoire de l'entreprise.

Comptablement, ce poste est initialement classé avec les immobilisations. Toutefois, un reclassement en tant qu'actif de trésorerie peut être envisagé, notamment lorsqu'il représente des ressources monétaires liquides pouvant être mobilisées rapidement.

La mention "(dont versé)" de la ligne DA concerne les sociétés dotées, à leur création, dun capital dont une partie seulement a été effectivement versée dans la caisse sociale. Cette partie est aujourdhui fixée à 50 %, le solde devant être versé ensuite dans les 5 ans. Même dans le cas où il nest pas intégralement versé (on dira "libéré", cest-à-dire "libre disponible"), le capital de 37 000 sera représenté par des actions qui auront trouvé souscripteur. On dira que le capital est souscrit, une partie seulement étant libérée. La partie non libérée pourra être "appelée" par la société à tout moment sur décision de son Conseil dAdministration (au plus tard dans les 5 ans). Tant que cette part non libérée nest pas appelée, la société ne dispose évidemment pas des fonds correspondants.

1.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des emplois durables de fonds qui ne sont ni des actifs physiques ni des actifs financiers. Elles correspondent à des droits obtenus en contrepartie de dépenses spécifiques.

- Les frais de recherche et de développement, qui correspondent aux dépenses engagées pour créer ou améliorer des produits, procédés ou services.
- Les brevets, licences, marques et autres droits, qui représentent des actifs intangibles protégés par des droits légaux.
- Le fonds commercial, incluant des éléments tels que la clientèle et le droit de bail.
- Les frais détablissement, qui couvrent les dépenses engagées lors de la constitution de lentreprise, telles que les honoraires ou les droits denregistrement, ainsi que les coûts liés à son développement.

Ces immobilisations doivent être amorties sur une durée maximale de cinq ans, car elles correspondent à des biens intangibles ou immatériels. Toutefois, certaines dépenses, comme les frais de recherche, peuvent être directement passées en charge lorsqu'elles ne répondent pas aux critères de capitalisation.

1.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent des actifs physiques durables dont l'entreprise est propriétaire. Elles constituent un élément clé dans le fonctionnement de l'activité économique. Par exemple, pour une entreprise industrielle, le capital de production comprend des éléments comme les terrains, les constructions, les installations techniques ou encore le matériel industriel.

Ces actifs sont soumis à un amortissement destiné à refléter leur dépréciation due à l'usure ou à l'obsolescence. L'amortissement peut être calculé de manière linéaire ou dégressive, selon les règles comptables applicables et les besoins de l'entreprise.

La comptabilisation des immobilisations corporelles s'effectue généralement au coût historique. Toutefois, certaines entreprises peuvent opter pour une évaluation à la "fair value", reflétant la valeur de marché des actifs. Cette méthode peut inclure la possibilité dune réévaluation des actifs, qu'il s'agisse dune appréciation ou dune dépréciation.

1.1.4 Immobilisation financière

Les immobilisations financières comprennent les créances et les titres détenus dans une perspective de long terme, en lien avec la stratégie de développement de

l'entreprise.

Il existe plusieurs types d'immobilisations financières. Tout d'abord, les participations, qui correspondent à l'acquisition de plus de 10% du capital d'une autre entreprise, permettent d'influencer sa gestion. Ensuite, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, qui sont des actions détenues sur le long terme sans intervention dans la gestion de l'entreprise concernée. Dans cette situation, on possède des actions de l'entreprise mais en faible proportion de sorte qu'on ne peut pas influencer la gestion de l'entreprise. Enfin, les prêts, qui sont des créances d'une durée supérieure à un an, incluent également les prêts accordés à la société mère ou aux associés.

1.1.5 Stock

Les stocks sont associés à l'actif circulant et comprennent différents types. Parmi eux, on trouve les matières premières et les approvisionnements, ainsi que les en-cours de production et les produits intermédiaires ou finis.

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation ou de valorisation des stocks, qui soulèvent certaines problématiques, notamment pour les unités interchangeables : quel "prix" appliquer pour les sorties ?

- La première méthode consiste à évaluer les sorties au coût moyen pondéré des entrées.
- La méthode FIFO (*First In, First Out*) valorise les sorties au coût de l'élément le plus ancien.
- La méthode LIFO (*Last In, First Out*) valorise les sorties au coût de l'élément le plus récent.
- Enfin, le coût de remplacement prend en compte le cours du marché pour évaluer les sorties.

En France, seules les méthodes 1 (coût moyen pondéré) et 2 (FIFO) sont autorisées. Ces méthodes peuvent entraîner des plus-values latentes en période d'inflation, ce qui affecte le résultat de l'entreprise.

Les implications du choix de la méthode d'évaluation des stocks peuvent être particulièrement importantes si le délai de rotation des stocks est faible. En effet, dans un contexte de fluctuations des prix, le choix de la méthode peut influencer significativement les états financiers et la perception de la performance de l'entre-prise.

1.1.6 Créances et avances

Les avances et acomptes versés sur commandes sont des montants versés à des fournisseurs. Ces avances constituent une créance sur un tiers.

Les créances clients et les comptes rattachés représentent les comptes débiteurs de tous les clients. Les mouvements réels correspondants sont liés à des biens livrés ou à des prestations de services effectuées.

Il est également important de mentionner la provision pour dépréciation, qui est constituée pour les clients douteux ou litigieux afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

Enfin, les autres créances incluent les avances et acomptes versés au personnel, ainsi que les créances sur l'État et sur le "Groupe et associés".

1.1.7 Trésorerie

La trésorerie regroupe les encaisses disponibles ou quasi-disponibles. Elle comprend plusieurs types de rubriques ou de comptes.

Tout d'abord, les valeurs mobilières de placement, qui incluent des actions, des obligations, des bons du trésor, des titres de créance négociables (TCN) et des parts de fonds communs de placement (FCP) monétaires.

Ensuite, les instruments de trésorerie, qui représentent les variations de valeurs des opérations en cours sur les marchés de produits dérivés, tels que les contrats à terme et les options.

Enfin, les disponibilités incluent les comptes bancaires et la caisse de l'entreprise.

Il est important de noter les différences entre les normes *French GAAP* et IFRS. Par exemple, selon l'IFRS 7, la définition de la trésorerie est plus restrictive, excluant certaines obligations d'État ou OPCVM obligataires qui ne sont pas considérées comme des placements de trésorerie.

1.1.8 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comprennent plusieurs types de charges.

Tout d'abord, les charges constatées d'avance, qui concernent l'achat de biens et de services dont la fourniture ou la prestation sera ultérieure. Par exemple, cela inclut des factures d'achat reçues ou des primes d'assurance payées en avance.

Ensuite, il y a les charges à répartir sur plusieurs exercices. Ce sont des charges importantes et non répétitives dont les effets s'étalent dans le temps. L'imputation de ces charges se fait par le débit d'un compte de dotation aux amortissements, ce qui les enregistre négativement à l'actif.

Les écarts de conversion représentent la contrepartie comptable au bilan des pertes de change latentes. Cela inclut la diminution de valeur des créances ou l'augmentation de valeur des dettes, ce qui peut également conduire à la constitution d'une provision pour risque financier.

1.1.9 Les principaux postes de l'actif

Les principaux postes de l'actif sont les suivants :

- 1. Capital souscrit non appelé : Il représente le montant des actions souscrites par les actionnaires mais qui n'ont pas encore été appelées par la société.
- 2. Immobilisations : Ce poste se divise en trois catégories :
 - Incorporelles: Comprend les actifs non physiques tels que les brevets, les marques et les droits d'auteur.
 - Corporelles : Inclut les actifs physiques comme les terrains, les bâtiments et les équipements.
 - Financières : Englobe les participations dans d'autres entreprises et les prêts à long terme.
- 3. Stocks : Représente les biens destinés à la vente ou à la production.
- 4. Créances et avances : Comprend les montants dus par les clients et les avances versées à des tiers.
- 5. Trésorerie : Regroupe les encaisses disponibles ou quasi-disponibles.
- 6. Comptes de régularisation : Inclut les charges constatées d'avance et les écarts de conversion, entre autres.

1.2 Analyse du passif

Les éléments du passif représentent les dettes réelles de l'entreprise envers des tiers. Ils récapitulent, à une date donnée, les engagements de l'entreprise, tant vis-à-vis des tiers qu'à l'égard de ses propriétaires.

La logique de construction du passif repose sur une distinction selon la nature juridique et financière des éléments qui le composent. Les dettes correspondent à des engagements qui doivent être remboursés à leur échéance, selon les conditions contractuelles établies. En revanche, les capitaux propres (Fond Propre), qui représentent les ressources apportées par les propriétaires ou générées par l'activité, ont un horizon temporel théoriquement infini, car ils ne sont pas soumis à une obligation de remboursement.

Les principaux postes du passif permettent de structurer les engagements de l'entreprise en fonction de leur nature et de leur horizon temporel. Ils se décomposent comme suit :

Les capitaux propres représentent les ressources apportées par les actionnaires ou générées par l'activité de l'entreprise. Ils constituent un financement à long terme, sans obligation de remboursement.

Les provisions pour risques et charges sont des passifs potentiels ou certains, liés à des événements passés, dont l'échéance ou le montant restent incertains.

Les dettes se divisent en plusieurs catégories.

Les dettes financières correspondent aux emprunts contractés auprès des institutions financières.

Les dettes d'exploitation regroupent les montants dus dans le cadre des activités courantes, tels que les dettes fournisseurs.

Les dettes diverses incluent des engagements spécifiques, comme les dettes fiscales ou sociales.

Les comptes de régularisation permettent d'ajuster les charges et produits aux périodes comptables correspondantes.

1.2.1 Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les ressources permanentes mises à disposition de l'entreprise. Ils incluent à la fois les apports initiaux des actionnaires et les surplus monétaires générés au fil du temps.

Le capital social et les primes qui y sont liées constituent une partie essentielle des capitaux propres. Le capital social correspond à la valeur nominale des actions émises par l'entreprise, c'est la valeur apportée par les actionnaires lors de la création de l'entreprise. Les primes liées, quant à elles, constatent la différence entre la valeur des apports "initiaux" et les accroissements du capital social. Cela inclut, par exemple, l'excédent du prix d'émission des actions par rapport à leur valeur nominale.

Les bénéfices mis en réserves (les réserves) représentent le cumul historique de la fraction des bénéfices réalisés par l'entreprise et conservés en interne, plutôt que redistribués sous forme de dividendes.

Enfin, les subventions d'équipement ou d'investissement, octroyées par des collectivités publiques, viennent également compléter les capitaux propres. Ces aides visent à soutenir des projets spécifiques ou le développement de l'entreprise.

Les capitaux propres incluent également des provisions réglementées, qui bénéficient d'un traitement fiscal particulier. Ces provisions, non imposées, comprennent notamment :

- La provision pour investissement, qui résulte dun avantage fiscal accordé à lentreprise lorsque celle-ci distribue une partie de son résultat aux salariés, dans le cadre du régime obligatoire. Cette provision permet à lentreprise de mettre en réserve une somme non imposable.
- La provision pour hausse de prix, utilisée lorsque les prix des stocks de produits ou de matières premières augmentent de plus de 10% sur les deux dernières années.
- D'autres provisions réglementées, comme celles destinées à limplantation à létranger ou au risque de crédit à moyen terme.

Par ailleurs, les autres fonds propres regroupent des éléments hétérogènes caractérisés par des statuts juridiques complexes, souvent hybrides ou confus. Cela inclut, par exemple, les émissions de titres participatifs ou les avances conditionnées par l'État.

Ces éléments complètent la structure des capitaux propres, apportant à lentreprise une flexibilité supplémentaire dans la gestion de ses ressources à long terme.

1.2.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge prévisible, mais qui ne sont pas directement affectés à un élément spécifique de l'actif. Elles correspondent à une dette probable, dont le montant et l'échéance restent incertains.

À titre d'exemple, ces provisions peuvent inclure :

- Les provisions pour litiges;
- Les provisions pour pertes de change;
- Les provisions pour pertes sur contrats;
- Les provisions pour restructurations;
- Les provisions pour grosses réparations, etc.

Comptablement, la constitution d'une provision entraîne une baisse du résultat, mais les fonds restent dans lentreprise jusquà ce que le risque ou la charge se réalisent. Cela constitue un moyen pour lentreprise de lisser ses résultats sur plusieurs exercices.

Toutefois, dans le cadre des normes IFRS, le traitement des provisions est plus restrictif, limitant leur utilisation aux cas répondant à des critères précis.

1.2.3 Dettes

Les dettes représentent des engagements financiers de lentreprise envers des tiers. Elles se répartissent en plusieurs catégories :

Dettes financières

Les dettes financières constituent un moyen de financement durable, généralement à long terme (au delà d'un an). Elles correspondent à des dettes arrivant à échéance mais souvent renouvelées. Parmi les prêteurs figurent :

- Les banques;
- Les marchés financiers;
- Les autres entreprises, notamment celles du même groupe;
- Les associés.

Dettes d'exploitation

Les dettes dexploitation sont directement liées à lactivité courante de lentreprise. Elles incluent :

- Les avances et acomptes reçus sur commandes en cours, correspondant aux sommes versées par les clients avant la livraison des biens ou services;
- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, représentant les sommes restant dues aux fournisseurs pour des biens ou services livrés;
- Les dettes fiscales et sociales, regroupant les montants dus envers le personnel, la Sécurité Sociale ou l'État, notamment pour la collecte de la TVA.

Dettes diverses (hors exploitation)

Ces dettes ne sont pas directement liées à lexploitation courante. Elles incluent notamment :

- Les dettes fiscales, comme limpôt sur les bénéfices;
- Les autres dettes, telles que la réserve de participation des salariés ou les dividendes à payer aux associés.

1.2.4 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation regroupent notamment les produits constatés d'avance. Ils représentent une dette de l'exercice en cours envers les exercices suivants. Ces produits correspondent à un engagement de l'entreprise à fournir un bien ou une prestation ultérieurement, en contrepartie de montants déjà perçus.

1.2.5 Trésorerie

La trésorerie inclut les dettes à court terme, telles que :

- Les soldes bancaires créditeurs;
- Les comptes courants des sociétés apparentées ou des sociétés mères.

Ces éléments reflètent des engagements financiers immédiats ou de très court terme.

1.2.6 Les principaux postes du passif

Les principaux postes du passif permettent de structurer les engagements financiers de l'entreprise. Ils se décomposent comme suit :

- 1. Capitaux propres
- 2. Provisions pour risques et charges

- 3. Dettes
 - Dettes financières
 - Dettes d'exploitation
 - Dettes diverses
- 4. Comptes de régularisation
- 5. Trésorerie

1.3 Les comptes consolidés

L'analyse de l'actif et du passif est essentielle pour la compréhension des comptes consolidés. Ces comptes ont pour objectif de fournir une image fidèle de la réalité économique et financière d'un ensemble coordonné d'entreprises, c'est-à-dire un groupe. Dans ce contexte, les comptes individuels de la société mère présentent un portefeuille de titres à l'actif, ainsi que des droits sur d'autres entreprises. L'opération de consolidation consiste à substituer à la quote-part des titres de participation tout ou partie des éléments d'actif et de passif de l'entreprise concernée ou contrôlée.

Les entreprises cotées sur un marché européen doivent produire leurs comptes consolidés selon les normes IFRS. La réalisation de comptes consolidés est obligatoire pour les groupes, qu'ils soient cotés ou non, qui réunissent 2 des 3 critères suivants : un total du bilan supérieur à 15 millions d'euros, un chiffre d'affaires dépassant 30 millions d'euros, ou un nombre de salariés supérieur à 250. En ce qui concerne les normes, les groupes peuvent choisir entre les *French GAAP* ou les IFRS. En pratique, seuls les petits groupes non cotés utilisent généralement les *French GAAP*.

1.3.1 Principe

Le principe des comptes consolidés repose sur des méthodes de consolidation qui varient selon la nature des relations entre la société mère et sa filiale. Trois méthodes possibles existent.

L'intégration globale (IAS 27)

La première est l'intégration globale (IAS 27), qui s'applique lorsque la société mère exerce un contrôle exclusif sur la filiale, ce qui est généralement le cas lorsque le groupe possède 50% des droits de vote de la filiale. Toutefois, le critère utilisé est plus large : selon la norme IFRS, il suffit de disposer de la majorité des sièges au conseil d'administration, tandis que selon la norme française, le groupe peut détenir 40% des droits de vote de la filiale. Dans ce cas, les comptes

de la société mère reprennent l'intégralité des actifs et passifs. De plus, la prise en compte des actionnaires minoritaires se traduit par l'apparition, au passif de la société mère, du poste "intérêts minoritaires ou non-contrôlant".

La mise en équivalence (IAS 28)

La mise en équivalence (IAS 28) s'applique dans les situations où le groupe exerce une influence notable sur une entreprise, sans pour autant contrôler sa politique financière et opérationnelle. Dans ce cas, la société mère n'est pas déterminante dans les prises de décision. Selon les normes IFRS et la pratique des commissaires aux comptes, un seuil de 20% des droits de vote est requis pour établir cette influence. La mise en équivalence implique une méthode de réévaluation, où la valeur comptable des titres de participation est substituée par la valeur de la quote-part des capitaux propres de la filiale. Dans les comptes de la société mère, cela se traduit par un poste "Titres mis en équivalence" à l'actif et un écart d'évaluation dans les capitaux propres au passif.

Intégration proportionnelle

L'intégration proportionnelle (IFRS 31) concerne les situations de contrôle conjoint, où un groupe partage de manière stable le contrôle avec une ou plusieurs entreprises, comme dans le cas des co-entreprises (joint-venture). Dans ce cadre, les comptes de la société mère reprennent une proportion des actifs et passifs de la filiale. Il est important de noter qu'il n'y a pas d'apparition "d'intérêts minoritaires" dans ce type de consolidation. La norme IFRS recommande également d'appliquer une mise en équivalence dans ces situations.

1.3.2 Plan comptable

Le plan comptable et les méthodes de comptabilisation des comptes consolidés diffèrent de ceux des comptes individuels (i.e., French GAAP), notamment par les noms des items à l'actif et au passif. Un exemple d'item spécifique aux comptes consolidés est l'écart d'acquisition (survaleur, ou *goodwill*) à l'actif consolidé. Cet écart provient de la prise en compte des actifs réévalués de la filiale, et non de la valeur comptable du bilan individuel de la filiale, ainsi que de la prise en compte des plus-values. Il est important de noter que le prix d'acquisition de la filiale par la société mère peut différer de la valeur comptable des fonds propres de la filiale. Cela implique un écart entre les éléments d'actif et de passif qui sont remontés lors de la consolidation.

Exemple de différence dans les méthodes de valorisation : immobilisations financières

Un exemple de différence dans les méthodes de valorisation concerne les immobilisations financières. La classification des instruments financiers, initialement régie par IAS 39, a été remplacée par IFRS 9 en 2018. Cette norme définit trois catégories ou modèles de valorisation :

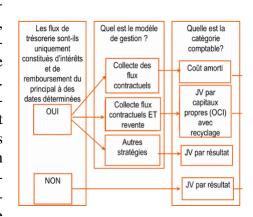
- Modèle Juste Valeur par Résultat : catégorie par défaut.
- Modèle Coût Amorti : applicable pour un business model de type HTC (held to collect), consistant à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à conserver l'instrument financier jusqu'à son échéance.
- Modèle Juste Valeur par OCI (Other Comprehensive Income): recyclable (i.e., par Fonds Propres), destiné aux business models de type HTCS (held to collect and sell), qui consistent à percevoir les flux contractuels et à vendre l'actif.

Ces classifications influencent significativement la manière dont les immobilisations financières sont présentées dans les comptes consolidés.

1.3.3 Représentation shématique pour l'IFRS 9

1.4 Conclusion

Le bilan comptable reflète la situation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée, indiquant les moyens mobilisés par l'entreprise pour réaliser son activité. L'étape suivante consiste à analyser les résultats de l'activité. Pour ce faire, il est essentiel d'exploiter les informations du bilan comptable, ce qui inclut le calcul de ratios financiers. Des retraitements peuvent être nécessaires afin de construire un bilan financier plus adapté pour l'analyste financier, facilitant ainsi une meilleure évaluation de la performance et de la santé financière de l'entreprise.



Chapitre 2

Le compte de résultat et autres documents

Introduction

Les documents de synthèse comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

2.0.1 Compte de résultat

Le compte de résultat présente l'ensemble des flux de produits et de charges imputables à l'exercice comptable. Il se divise en plusieurs catégories :

- Produits et charges d'exploitation
- Produits et charges financières
- Produits et charges exceptionnels

L'objectif final est de calculer le résultat net de l'exercice.

2.0.2 Annexe

L'annexe fournit des précisions sur les méthodes comptables utilisées ainsi que des informations ponctuelles, permettant une meilleure compréhension des états financiers présentés.

2.1 Compte de résultat

2.1.1 Éléments du compte de résultat

Le compte de résultat se compose des éléments suivants :

- Opérations d'exploitation
- Opérations financières
- Opérations exceptionnelles
- Participation des salariés
- Impôts sur les bénéfices

Chacun de ces éléments joue un rôle crucial dans le calcul du résultat net de l'exercice, offrant une vue d'ensemble de la performance financière de l'entre-prise.

Opérations d'exploitation

Les opérations d'exploitation se composent des produits d'exploitation suivants :

- 1. Ventes de marchandises : il s'agit d'une absence de transformations par l'entreprise, englobant des activités purement commerciales telles que les opérations de négoce et de distribution.
- 2. Production vendue : ce terme fait référence au processus de création, fabrication ou transformation.

Chiffre d'affaires net = ventes de marchandises + production vendue

3. Production stockée : cela représente la variation de stock au cours de l'exercice, calculée comme suit :

Variation de stock = stock final – stock initial

Cela inclut:

- Stocks de produits intermédiaires et finis
- Encours de production de biens (biens en cours de fabrication)
- Encours de production de services (études ou prestations en cours, évaluées au coût de production)
- 4. Production immobilisée : cela concerne les investissements corporels ou incorporels réalisés par l'entreprise pour elle-même.

Ces éléments sont essentiels pour déterminer la performance économique de l'entreprise au cours de l'exercice.

5. **Subventions d'exploitation** : compensent l'insuffisance du prix de vente (ex : secteur agricole).

Définition : Aides financières accordées par l'État ou d'autres organismes pour compenser la différence entre le prix de vente et le coût de production.

Importance : Aident les producteurs à maintenir leur activité malgré des prix de vente bas.

6. **Reprises de provisions** : provisions préalablement constituées pour des dépréciations ou des risques.

Définition: Montants mis de côté pour faire face à des pertes potentielles. Importance: Permettent de récupérer des fonds lorsque les pertes sont inférieures à ce qui avait été prévu.

7. Transferts de charges :

— L'entreprise a supporté des charges pour le compte d'un tiers, créance encaissable.

Définition : Frais payés pour une autre entité, créant une créance.

Importance : Aide à la gestion des flux de trésorerie.

— L'entreprise étale une charge sur plusieurs années (implique amortissement sur plusieurs années).

Définition: Répartition des coûts sur plusieurs exercices.

Importance : Reflète mieux l'utilisation des ressources sur le long terme.

 Permet une correction si une dépense a été enregistrée à tort dans un compte de charges déterminé.

Définition : Ajustement des erreurs comptables.

Importance: Garantit l'exactitude des états financiers.

8. **Autres produits**: produits et brevets ou de licences, redevances pour concessions.

Définition : Revenus générés par la vente de produits, brevets, licences, ou redevances.

Importance : Diversifient les sources de revenus et contribuent à la rentabilité de l'entreprise.

2.1.2 Remarques sur le chiffre d'affaires (CA) :

- Évaluation au prix du marché: Le chiffre d'affaires est évalué au prix du marché, hors taxes et net de remises commerciales. Cela reflète la valeur réelle des ventes réalisées.
- Indicateur clé de performance : Le CA mesure la capacité de l'entreprise à matérialiser son capital économique et commercial à travers des contrats de vente.
- Enregistrement comptable : Le chiffre d'affaires inclut les prises de commande et la signature de contrats de vente, ce qui garantit une traçabilité des engagements commerciaux.

- **Rubriques spécifiques** : Certaines rubriques permettent une meilleure analyse du CA :
 - *Commandes à livrer* : Correspond aux ventes enregistrées mais non encore livrées.
 - *Ventes à facturer* : Désigne les ventes réalisées mais pour lesquelles la facturation est en attente.
- **Manipulations potentielles** : Il est possible de gonfler artificiellement le chiffre d'affaires, par exemple :
 - En enregistrant des ventes fictives qui seront annulées au début de l'exercice suivant.
 - Si le ratio (CA à facturer)/(CA total) > 10%, cela peut indiquer un risque de manipulation.
- **Impact sur la fiabilité des résultats** : Une part importante de CA non encore facturée ou liée à des commandes en attente peut entraîner des incertitudes sur la stabilité des résultats et le niveau réel de performance.

2.1.3 Remarques sur la production stockée

- Un produit d'exploitation : La production stockée est considérée comme un produit d'exploitation. Cela signifie qu'elle contribue directement au résultat de l'entreprise en augmentant les revenus déclarés, même si ces stocks ne sont pas encore vendus.
- Méthode de valorisation des stocks : Le choix de la méthode utilisée pour valoriser les stocks (par exemple, FIFO, LIFO ou le coût moyen pondéré) a un impact direct sur le résultat de l'entreprise. Une méthode peut augmenter artificiellement les bénéfices ou minimiser les pertes, selon la situation économique.
- Analyse du résultat : Une part importante du résultat peut être influencée par des variations dans les stocks, ce qui peut refléter des problèmes ou des opportunités spécifiques :
 - *Un échec commercial*: Une augmentation des stocks peut indiquer que les produits ne se vendent pas comme prévu, entraînant une accumulation non souhaitée.
 - *Un pourcentage élevé d'invendus* : Cela peut signaler une inadéquation entre l'offre et la demande ou des erreurs dans la stratégie commerciale.
- Stratégies pour masquer les pertes : Certaines entreprises peuvent manipuler la production stockée pour embellir leurs résultats financiers :
 - Augmenter artificiellement les stocks: En produisant davantage, même si la demande ne suit pas, les entreprises peuvent reporter leurs pertes sur les exercices futurs.

- Réduction apparente des coûts unitaires : En augmentant la production, le coût unitaire des produits peut sembler diminuer, ce qui améliore artificiellement la marge brute.
- Impact sur la rentabilité: Une augmentation des stocks peut donner une illusion de rentabilité, mais cela peut cacher des faiblesses structurelles telles qu'un modèle économique non viable ou des problèmes de gestion des ventes.

2.1.4 Les Charges de l'Entreprise

1. Achats

- Achats de marchandises : Correspondent aux achats de biens destinés à être revendus en l'état, sans transformation, dans le cadre d'une activité commerciale.
- Achats de matières premières et autres approvisionnements : Ces achats concernent les ressources nécessaires à une activité de transformation (par exemple, la fabrication de produits finis).
- Correction par les variations de stocks : Les achats sont corrigés par les variations de stocks. Ainsi, un déstockage apparaît comme une charge supplémentaire, tandis qu'un restockage réduit la charge nette.

2. Autres charges externes

- Ces charges comprennent des frais liés à des prestations de sous-traitance, des consommations diverses (eau, énergie), des loyers, des primes d'assurances, des frais postaux, et des frais sur services bancaires, entre autres.
- Ces éléments sont regroupés sous l'appellation de charges de gestion courante.

3. Charges de personnel

- Salaires et charges sociales : Incluent les rémunérations des employés et les cotisations sociales, y compris celles liées au personnel intérimaire.
- Participation et intéressement : Intègrent les dispositifs de participation des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les primes d'intéressement.

4. Dotations aux amortissements et aux provisions

- Nature des dotations: Les dotations aux amortissements et aux provisions sont des charges calculées qui ne se traduisent pas nécessairement par un décaissement immédiat.
- Amortissements :

- Concernent les immobilisations corporelles (par exemple, les machines, les bâtiments).
- Permettent de répartir le coût d'une immobilisation sur sa durée de vie utile.

— Provisions :

- *Actifs immobilisés non amortissables*: Par exemple, les terrains ou les actifs incorporels comme les fonds de commerce.
- *Dépréciation des actifs circulants* : Inclut la baisse de valeur des stocks ou des comptes clients.
- Risques et charges d'exploitation : Couvre les grosses réparations, les procès en cours ou les indemnités de licenciement potentielles.

5. Autres charges (de gestion courante)

- Ces charges incluent des dépenses liées à l'utilisation de concessions, de brevets ou de licences.
- Elles sont généralement considérées comme des charges d'exploitation récurrentes.

Opération financières

Objectif des Opérations Financières L'objectif des opérations financières est de faire ressortir un résultat net provenant des activités de financement et de placement. Ces opérations incluent les produits financiers générés par différents types d'actifs ainsi que les variations de leur valeur.

Les Produits Financiers

1. Produits financiers de participations :

- Revenus générés par les participations, principalement sous forme de dividendes.
- Ces produits reflètent la rentabilité des investissements stratégiques dans d'autres entreprises.

2. Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé :

- Revenus issus de prêts et de titres immobilisés (autres que les participations).
- Ces produits incluent les intérêts et les gains liés à des placements à long terme.

3. Autres intérêts et produits assimilés :

 Revenus provenant des valeurs mobilières de placement et des actifs de trésorerie. — Ces produits sont souvent liés à des placements à court terme ou à la gestion de la trésorerie.

4. Reprises sur provisions :

- Correspondent à la matérialisation d'une dépréciation antérieure concernant un actif financier.
- Par exemple, une moins-value potentielle peut être annulée si l'actif recouvre sa valeur.

5. Différences positives de change :

— Gains réalisés en raison des variations favorables des taux de change sur des actifs libellés en devises étrangères.

6. Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement :

- Plus-values réalisées lors de la vente de titres de placement.
- Ces gains reflètent la gestion efficace du portefeuille de placement de l'entreprise.

Les charges financières

1. Dotations financières aux amortissements et provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions sont des charges comptables permettant de comptabiliser la perte de valeur des actifs ou de prévoir des risques à venir. Les amortissements concernent la perte de valeur des immobilisations (comme les équipements, les bâtiments, etc.) sur une période donnée. Les provisions, quant à elles, sont constituées pour anticiper des risques financiers, tels que des créances douteuses, ou des moins-values potentielles, qui pourraient survenir dans le futur.

2. Intérêts et charges assimilées :

Les intérêts et charges assimilées regroupent les coûts financiers associés aux emprunts et aux dettes d'une entreprise. Cela inclut les intérêts dus sur les dettes bancaires, les obligations ou toute autre forme de financement. Ces charges sont cruciales pour mesurer le coût de l'endettement et l'impact financier des emprunts sur la rentabilité de l'entreprise.

3. Différences négatives de changes :

Les différences de changes résultent des variations des taux de change entre différentes monnaies. Lorsquune entreprise réalise des transactions internationales, elle peut être exposée à des fluctuations de devises qui affectent la valeur de ses actifs et passifs libellés en devises étrangères. Une différence négative de change survient lorsque la devise dans laquelle l'entreprise est investie se déprécie par rapport à la devise de référence, entraînant une perte comptabilisée dans les charges financières.

4. Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement :

Les charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement font référence aux moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers tels que des actions ou des obligations. Lorsqu'une entreprise cède des valeurs mobilières à un prix inférieur à leur coût d'acquisition, la différence entre le prix de vente et le coût d'acquisition est une perte, comptabilisée comme une charge. Cela permet de refléter la baisse de valeur des investissements et l'impact négatif sur la performance financière de l'entreprise.

Opérations exceptionnelles

Objectifs:

- Comptabiliser les résultats déléments non-récurrents : Les opérations exceptionnelles visent à enregistrer des événements ou des transactions qui ne sont pas liés à lactivité normale et récurrente de lentreprise. Ces éléments peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net, mais ne se reproduisent pas régulièrement.
- Comptabiliser les résultats de ce qui est inclassable ailleurs (exploitation ou opérations financières): Certaines opérations ne peuvent pas être classées dans les catégories classiques de lexploitation ou des charges financières. Celles-ci peuvent inclure des événements tels que la vente d'actifs non-stratégiques, des indemnités exceptionnelles, ou des résultats liés à des changements importants dans la structure de l'entreprise.

Critères pour définir des opérations exceptionnelles :

- Montant ou nature de l'opération : Un des critères déterminants pour classer une opération comme exceptionnelle est son montant ou sa nature. Si l'opération est d'une taille exceptionnelle ou présente un caractère non-récurrent dans le contexte des activités habituelles de l'entreprise, elle peut être considérée comme exceptionnelle. Par exemple, la vente d'un bien immobilier appartenant à l'entreprise qui n'est pas destiné à être récurrente dans le cadre de son activité pourrait être qualifiée dopération exceptionnelle.
- Critère de montant et subjectivité: L'introduction du critère de montant peut parfois rendre la définition d'une opération exceptionnelle subjective. Par exemple, les frais de licenciement liés à une restructuration peuvent être considérés soit comme des charges de personnel normales, soit comme des charges exceptionnelles, en fonction de l'ampleur de l'événement et de son caractère inhabituel dans le cadre de lactivité courante de l'entreprise.

Les opérations (produits ou charges)

1. Revenus exceptionnels sur opérations de gestion :

— Charges :

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion comprennent les amendes, les pénalités et les frais liés aux activités non-récurrentes de lentreprise. Elles incluent également les créances irrécouvrables, c'està-dire des créances qui ne peuvent plus être récupérées, ainsi que les frais de restructuration, qui sont engagés pour réorganiser l'entreprise dans des situations particulières.

- Produits:

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion incluent des dons ou des subventions déquilibre. Ces sommes sont généralement perçues par lentreprise pour des raisons spécifiques et ne relèvent pas de l'activité courante. Par exemple, des dons peuvent être accordés à une entreprise pour soutenir une action particulière, et des subventions d'équilibre peuvent être attribuées pour combler un déficit ponctuel.

2. Revenus exceptionnels sur opérations en capital :

— Charge :

La charge exceptionnelle sur opérations en capital correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés. Cela inclut la Valeur Comptable des Éléments d'Actifs Cédés (VCEAC), qui est la valeur des actifs avant leur cession. Elle peut inclure des amortissements et des provisions qui ont été comptabilisés sur ces éléments.

— Produit:

Le produit exceptionnel sur opérations en capital se réfère aux produits des cessions d'éléments d'actifs (PCEA). Il s'agit du produit réalisé lors de la vente d'actifs, comme des terrains, des équipements ou d'autres biens non-stratégiques pour l'entreprise. La différence entre la VCEAC et le PCEA représente la plus-value ou la moins-value de la cession, qui est comptabilisée comme un produit ou une charge exceptionnelle.

3. Dotations et reprises :

Les dotations et reprises sont liées aux dotations aux amortissements dérogatoires et aux provisions réglementées. Les dotations aux amortissements dérogatoires permettent de comptabiliser des amortissements qui ne suivent pas les règles comptables classiques, souvent pour des raisons fiscales. Les provisions réglementées, quant à elles, sont des provisions constituées selon des règles spécifiques définies par les autorités fiscales, et peuvent être reprises sous certaines conditions.

Autres Éléments

1. Participation des salariés :

La participation des salariés est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. Elle est calculée selon la formule suivante :

Participation =
$$\left(\frac{1}{2}\right) \times B \times 5\% \times C \times \left(\frac{S}{VA}\right)$$

où:

- B représente le bénéfice net fiscal,
- C désigne les capitaux propres de l'entreprise,
- S est le montant des salaires versés aux employés,
- VA est la valeur ajoutée de l'entreprise.

La participation est une forme d'intéressement qui permet aux salariés de recevoir une part des bénéfices de l'entreprise. Elle représente un élément accessoire de la rémunération du personnel et est souvent perçue comme un outil de motivation et de fidélisation.

2. Impôt sur les bénéfices :

L'impôt sur les sociétés (IS) est un impôt direct sur les bénéfices réalisés par les entreprises. Avant 2019, le taux de l'impôt était de 33,33%, mais il a progressivement diminué pour atteindre 25% en 2022. L'impôt comporte également un minimum d'imposition forfaitaire annuelle, qui dépend du chiffre d'affaires (CA) et du type d'entreprise. Ce minimum est une imposition minimale, même si l'entreprise réalise un bénéfice faible ou nul.

3. Calcul complexe et optimisation fiscale :

Le calcul de l'impôt sur les sociétés peut être complexe, car il inclut des possibilités d'optimisation fiscale, des reports en avant ou en arrière des déficits fiscaux, et d'autres mécanismes de réduction d'impôt. Il n'existe pas de relation simple et directe entre l'impôt et le résultat net de l'entreprise, car plusieurs facteurs peuvent influencer le montant final de l'impôt à payer.

4. Interprétation de l'impôt sur les bénéfices :

L'impôt sur les sociétés est un indicateur souvent interprété comme un signe de la performance de l'entreprise. Un impôt régulièrement élevé peut refléter une entreprise profitable, mais il doit aussi être mis en perspective avec l'optimisation fiscale réalisée par l'entreprise. Un impôt trop faible pourrait également susciter des questions sur la rentabilité réelle de l'entreprise ou la gestion fiscale.

2.2 Compte consolidé et normes IFRS

1. Compte consolidé et normes IFRS :

Le compte consolidé est un état financier qui regroupe l'ensemble des comptes des sociétés d'un groupe, traitées comme une seule entité économique. Cela permet de présenter une vision globale et cohérente de la situation financière du groupe dans son ensemble, en éliminant les transactions internes entre les sociétés du groupe. Les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) sont un ensemble de normes comptables internationales qui régissent la préparation des comptes consolidés. Elles visent à harmoniser la présentation des états financiers à l'échelle internationale, permettant une comparaison plus facile des performances des entreprises à travers les pays.

2. Compte de résultat consolidé :

Le compte de résultat consolidé regroupe les produits et charges des sociétés intégrées dans le groupe, en tenant compte des ajustements nécessaires. Il présente la performance financière globale du groupe, en agrégeant les résultats des différentes entités, tout en supprimant les transactions internes qui ne doivent pas apparaître dans les comptes consolidés. Par exemple, les ventes entre sociétés du groupe sont éliminées afin déviter une double comptabilisation.

3. Déduction des flux internes (achats/ventes) :

Lors de la consolidation des comptes, les flux internes, tels que les achats et ventes entre entités du groupe, sont déduits. Ces transactions internes, appelées "transferts internes", ne doivent pas être comptabilisés dans les résultats consolidés, car elles ne représentent pas de véritables flux économiques pour le groupe dans son ensemble. Par exemple, si une société du groupe vend des biens à une autre société du groupe, cette vente ne sera pas incluse dans le compte consolidé, car elle ne représente pas une transaction externe au groupe. Cela permet de donner une image plus précise de la rentabilité du groupe en excluant les effets des transactions internes.

Quelques éléments spécifiques avec la consolidation

Quote-part de résultat des sociétés mise en équivalence

- Principe: La consolidation par mise en équivalence est utilisée lorsque l'entreprise consolidante exerce une influence notable sur une autre entreprise (dite "entreprise associée"), sans pour autant en détenir le contrôle exclusif.
- Méthode : Au lieu d'intégrer l'ensemble des actifs, passifs et résultats de l'entreprise associée, on se contente de comptabiliser, dans les états finan-

- ciers consolidés de l'entreprise consolidante, la quote-part du résultat net de l'entreprise associée, proportionnelle au pourcentage du capital détenu.
- Justification : Cette méthode est justifiée par le fait que l'entreprise consolidante exerce une influence significative sur l'entreprise associée, mais sans en avoir le contrôle total. Il est donc logique de ne retenir que la part du résultat qui lui revient.
- Distinction avec l'intégration globale : Dans le cas de l'intégration globale (où l'entreprise consolidante contrôle l'entreprise consolidée), on intègre l'ensemble des flux de charges et de produits de l'entreprise consolidée, et non pas seulement une quote-part du résultat net.

Part des minoritaires / Part du groupe

- Contexte : Ces notions sont pertinentes dans le cadre de la consolidation par intégration globale, où l'ensemble des actifs, passifs et résultats des entreprises consolidées sont intégrés dans les états financiers consolidés.
- Part des minoritaires : Elle représente la fraction du capital des entreprises consolidées qui est détenue par des actionnaires autres que la société mère. Cette part est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés, mais de manière distincte de la part du groupe.
- Part du groupe : Elle représente la fraction du résultat consolidé qui revient à la société mère, en fonction de ses participations directes et indirectes dans les entreprises consolidées. Cette part est également comptabilisée dans les capitaux propres consolidés.
- Importance : La distinction entre la part des minoritaires et la part du groupe est importante car elle permet de mieux appréhender la répartition du résultat consolidé entre les différents actionnaires.

Quelques éléments spécifiques en IFRS

Disparition des produits et charges exceptionnels et de la participation des salariés

- **Constat** : Les normes IFRS ne font plus de distinction entre les éléments exceptionnels et les éléments courants dans le compte de résultat.
- Justification : Les IFRS considèrent que cette distinction est subjective et peut être source de manipulations. De plus, elles estiment que les investisseurs sont capables d'analyser eux-mêmes la nature des différents éléments du compte de résultat, sans qu'il soit nécessaire de les regrouper dans une catégorie spécifique.
- Traitement de la participation des salariés : La participation des salariés, qui était traditionnellement considérée comme une charge exceptionnelle, est désormais traitée comme une charge d'exploitation.

- Justification : Les IFRS considèrent que la participation des salariés est un élément récurrent de la rémunération du personnel et qu'elle doit donc être comptabilisée comme une charge d'exploitation.
- Traitement des plus ou moins-values de cession d'immobilisations : Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations, qui étaient parfois considérées comme des éléments exceptionnels, sont désormais comptabilisées dans le résultat courant, sauf si elles sont liées à une activité non poursuivie.
- Justification : Les IFRS considèrent que les cessions d'immobilisations sont des opérations courantes pour de nombreuses entreprises et qu'elles doivent donc être comptabilisées dans le résultat courant.

Exemples

- Participation des salariés : La participation des salariés est désormais comptabilisée comme une charge d'exploitation, au même titre que les salaires et les charges sociales.
- Plus ou moins-values de cession d'immobilisations: Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations sont comptabilisées dans le résultat courant, sauf si elles sont liées à une activité non poursuivie. Par exemple, si une entreprise vend un immeuble qu'elle utilisait pour son activité principale, la plus ou moins-value sera comptabilisée dans le résultat courant. En revanche, si une entreprise vend une filiale qu'elle avait acquise dans le cadre d'une opération exceptionnelle, la plus ou moins-value pourra être présentée comme un élément non courant.

Modèle de compte de résultat (income statement) en IFRS

Le compte de résultat en normes IFRS présente généralement les informations suivantes :

Présentation Le compte de résultat peut être présenté de deux manières :

- **Présentation par nature** : Les charges sont regroupées par nature (par exemple, salaires, charges de personnel, matières premières, etc.).
- Présentation par fonction : Les charges sont regroupées par fonction (par exemple, coût des ventes, charges administratives, charges de distribution, etc.).

Les normes IFRS autorisent les deux présentations, mais elles recommandent la présentation par fonction pour les entreprises qui ont des activités diversifiées.

Structure du compte de résultat

- Chiffre d'affaires (Revenue)
- Coût des ventes (Cost of sales)
- Bénéfice brut (Gross profit)
- Charges d'exploitation (Operating expenses)
- Résultat d'exploitation (Operating profit)
- Produits et charges financiers (Finance income and expenses)
- Résultat avant impôts (Profit before tax)
- Impôt sur le résultat (Income tax expense)
- Résultat net (Profit for the period)
- Autres éléments du résultat global (Other comprehensive income)
- Résultat global (Total comprehensive income)

Compte de résultat	N	N-1
Chiffre d'affaires		
Autres produits de l'activité		
Coût des ventes		
frais de recherche & développement		
Frais commerciaux		
Frais généraux		
Autres produits d'exploitation		
Autres charges d'exploitation		
Résultat opérationnel courant (optionnel)		
Autres produits opérationnels (note 1)		
Autres charges opérationnelles (note 1)		
Résultat opérationnel		
Produits de trésorerie et d'aquivalents de trésorerie		
Coût de l'endettement financier brut		
Coût de l'endettement financier net (note 2)		
Autres produits financiers (note 3)		
Autres charges financières (note 3)		
Charge d'impôt		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net avant impôt des activités abandonnées		
Résultat net		
part du groupe		
intérêts minoritaires		

2.3 L'annexe et autres documents